

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 07 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 9

**Sont présents:** Thomas SOLANS, Christelle RAVERDY, Benjamin RENARD, Agnès CANER, Christine DUFAIT, Lydie GAIATTO, Xavier GRENIER, Frédéric IBERT, Ariane RIADO

**Votants:** 9

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Michel RODRIGUEZ, Marlène SERRANO

**Secrétaire de séance:** Frédéric IBERT

**Objet: Vote du compte administratif - courpiac - DE 2022 003**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme RIADO Ariane délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme RIADO Ariane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	16 170.85	16 882.00	106 272.74	118 351.34	122 443.59	135 233.34
Total	16 170.85	16 882.00	106 272.74	118 351.34	122 443.59	135 233.34
Résultat de clôture		711.15		12 078.60		12 789.75
Restes à réaliser						
Total cumulé		711.15		12 078.60		12 789.75
Résultat définitif		711.15		12 078.60		12 789.75

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: Vote du compte de gestion - courpiac - DE 2022 004**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thomas SOLANS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - courpiac - DE 2022 005**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thomas SOLANS

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 12 078.60**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	106 676.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>12 078.60</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>12 078.60</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>118 754.97</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	7 929.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	110 825.97
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Objet: VOTE DES TAXES - DE 2022 006**

**TAUX D'IMPOSITION 2022**

**Réforme fiscale**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Taxe foncière (bâti) : 32.46 %

Taxe foncière non bâti : 50.00%

Objet: FDAEC 2022 - DE 2022 007

**OBJET: FDAEC 2022**

Monsieur le Maire propose d'affecter le montant total de la subvention du Conseil Départemental FDAEC 2022 soit 7 841.00€ à

- Équipement bâtiment public mairie
- Achat et Installation matériels techniques
- Equipements matériels
- Réfection bâtiments communaux

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2022 008

**Objet : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ANNEE 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder aux diverses associations une subvention pour un montant de :

- COURPIAC ACCUEIL	250.00 €
- ACCA	250.00 €
- AMAD	300.00 €
- AMICALE DES POMPIERS	50.00 €
- ASALFA	300.00 €
- LES ENFANTS D'ABORD	200.00€

-Vote d'un don au Fonds d'action Extérieure des Collectivité Territoriales ( FACECO) action Ukraine d'un montant de 1 000.00€.

Questions diverses :

- Publication d'un journal d'information de Courpiac : les élus partent sur une parution par an.
- Les tours de garde des élections présidentielles est mis en place.

La séance est levée à 20h53.